

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARIGNE L'ÉVEQUE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRESENTS : Mme et MM. MORGANT, LEPETIT, MIRGAINE, CHAUVEAU, MASSE, NIAY, PAQUIER, PAVARD, DELAVAUD, HAMIOT, TURBAN, LASSAY, TREBOUET, CHOLEAU, HALLOIN, BOISGILLOT, SERGENT, COME, NAVARRE.

Pouvoirs :

- Isabelle QUILLEVERE a donné pouvoir à Jacqueline TURBAN
- Alain BEAUTRU a donné pouvoir à Sébastien DELAVAUD
- Éric MENANT a donné pouvoir à Joël PAVARD
- Véronique GAGNEUX a donné pouvoir à Marie France HALLOIN
- Jean Pierre PAPIN a donné pouvoir à Nathalie MORGANT

Absents excusés : Isabelle ROUCOUX et Nicolas ROUANET

Secrétaire de séance : Jacqueline TURBAN

Le compte rendu de la séance du 11 avril est adopté à l'unanimité

1-URBANISME - RETROCESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU DOMAINE PRIVE DE M et Mme VILAIN PATRICK

Par délibération en date du 25 janvier 2024, nous avons validé la cession auprès de Monsieur et Madame VILAIN d'une partie du domaine public desservant les entrées des propriétés de Monsieur et Madame VILAIN, située route de Moiré d'une superficie d'environ de 109 m².

Le bornage de cette parcelle est à ce jour réalisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise la cession auprès de Monsieur et Madame VILAIN de la parcelle AK 170 pour une superficie de 46 ca et de la parcelle AK 171 pour une superficie de 61 ca, soit une superficie totale de 107 m².
- Précise que la cession se ferait moyennant l'euro symbolique. Les frais d'actes notariés seront supportés par les acquéreurs.

- Autorise Mme le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de Maître Fouquet, Notaire à Parigné l'Évêque.

2 – CONVENTION ORT (annexe convention)

Vu le programme Petites villes de demain (PVD), dont bénéficie la commune de Parigné l'Évêque, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants de petites communes et territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement,

Vu ce même programme qui a pour objectif de donner aux élus des villes lauréates et alentours les moyens humains et financiers pour concrétiser les projets de revitalisation,

Vu la convention d'adhésion au programme "Petites villes de demain" signée par la commune le 27 octobre 2021,

Considérant la nécessité de rédiger une convention-cadre valant "Opération de revitalisation du territoire" (ORT), qui fait l'objet de la présente délibération,

Mme le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal ici présents ou représentés, le contenu de cette convention ORT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- . Approuve le contenu de la convention ORT,
- . Autorise Mme le Maire à signer cette convention "Opération de revitalisation du territoire".

Mme Morgant rappelle que la convention ORT concerne 3 communes de la communauté de commune qui doivent chacune délibérer sur cette convention, il s'agit de Parigné l'évêque, Changé et Saint Mars d'Outille. Cette convention sera présentée en conseil communautaire à la fin du mois.

Mme Morgant rappelle que la vacance de poste du chef de projet PVD a fait prendre du retard sur l'élaboration de cette convention qui est obligatoire, nous sommes donc les derniers en Sarthe à signer cette convention.

Pour rappel cette convention sera signée par les 3 communes éligibles à l'ORT, la communauté de commune du Sud Est Manceau, le Département, l'état, le Pays du Mans et l'ANAH.

Les fiches annexes précisent les actions identifiées pour redynamiser le centre bourg.

3 - FINANCES- DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET GENERAL

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative N°2 au budget général afin de permettre le remboursement d'un trop perçu sur les provisions faites concernant le CLSH.

Chapitre 011/020-60612 (énergie hôtel de ville) - 2600

Chapitre 67/020-673 + 2600

4 - FINANCES- DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET GENERAL

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative N°3 au budget général afin de permettre l'acquisition d'un nouveau téléphone portable pour le policier municipal. Le sien n'étant plus compatible avec les nouvelles mises à jour des logiciels spécialisés dédiés aux policiers municipaux.

D211-2313-0208 (école AMSTRAMGRAM) - 600 €

D020-21785-0213 (hôtel de ville) + 600 €

5- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (annexe)

Ce point est retiré de l'ordre du jour, il sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.

6 -RESSOURCES HUMAINES : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU D'EMPLOI

Un agent en poste a fait part de son souhait de diminuer son temps de travail, il a été proposé que ce temps soit attribué à un autre agent en poste.

Postes supprimés au 20/05/2024 :

Nombre de poste	Grade	Annualisé année complète
1	Adjoint technique	10.87h/35h
1	Adjoint technique	6.17h/35h

Postes créés au 20/05/2024 :

Nombre de poste	Grade	Annualisé année complète
1	Adjoint technique	9.32h/35h
1	Adjoint technique	7.77h/35h

Concernant la modification de poste d'adjoint d'animation proposée à l'ordre du jour, l'agent ne souhaitant plus réintégrer la collectivité, la modification du tableau d'emploi est retirée de l'ordre du jour.

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 14/05/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modifications du tableau d'emploi.

7 - FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BASSE GOULANDIERE

Dans le cadre de la convention tripartite de gestion de la Basse Goulandière, il est proposé de bien vouloir déposer la demande de subvention au titre de l'année 2024 au vu de la planification établie dans le tableau de programmation, et approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses éligibles : 7300 €

Subvention Région escomptée : 2 920 €

Autofinancement du Maître d'ouvrage : 4380 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à déposer la demande de subvention.

M. Chauveau précise que le montant de la subvention escomptée est le même que l'année dernière.

8 -TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES AU TITRE DE 2025

Le Conseil Municipal est invité par les services de la Préfecture à procéder au tirage au sort de 12 personnes (nombre triple du nombre de jurés d'assises pour notre commune) destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2025.

Ce tirage au sort ne fait pas l'objet d'une délibération du Conseil Municipal mais doit être réalisé en séance publique. Les personnes tirées au sort seront informées et la liste sera transmise au secrétariat greffe de la Cour d'Assises du Mans avant le 31 juillet 2024. Le Tribunal procède ensuite à la désignation des 4 jurés.

La séance a été interrompue de 21h04 à 21h10 suite au déclenchement de l'alarme incendie de la mairie.

9- QUESTIONS DIVERSES

M. Côme souhaiterait savoir ou en est le circuit de fauchage sur la commune, car les herbes sont hautes en campagne et cela peut être dangereux pour la circulation.

M. Lepetit lui indique que le circuit de campagne vient tout juste de débiter, un retard s'est accumulé du fait de la météo, le circuit de fauchage dure 1 mois et demi pour la commune de Parigné l'évêque.

M. Hamiot demande s'il y'a une durée maximum à respecter en cas d'évacuation des locaux ?

M. Navarre indique que le délai maximum est de 5 minutes.

M. Choleau informe qu'il y'a un décalage de temporisation entre les feux tricolore du centre bourg depuis 1 mois.

Mme Morgant répond que l'information sera transmise au responsable des services techniques qui prendra contact avec la société qui assure la maintenance des feux.

M. Côme demande ou en est le dossier de convention avec l'éleveur qui doit s'installer à la Basse Goulandière ?

Mme Morgant répond qu'elle a eu un échange mail cette semaine avec le CEN, l'éleveur vient tout juste de reprendre contact avec eux.

M. Côme indique qu'en cas de non utilisation du terrain par l'éleveur, il conviendra de réattribuer l'herbe pour qu'elle soit fauchée.

Mme Morgant précise qu'il manque des personnes pour le dépouillement des élections européennes si certains sont disponibles qu'ils n'hésitent pas à lui en faire part.

Mme Trébouet informe qu'il y'a eu plus de 600 visiteurs lors de l'exposition consacrée aux 80 ans de l'arrestation d'Abel Tirand.

Mme Morgant répond qu'elle a eu de très bon retour sur cette exposition, et que de façon générale le nombre de personnes présentes aux vernissages des expositions est en augmentation ce qui est positif.

Mme Morgant rappelle que le prochain Conseil Municipal se tiendra fin juin, la date sera déterminée début juin lors de l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services.

La séance est levée à 21h26.

Le MAIRE

Nathalie MORGANT

